

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-six, le 17 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT, Mme Josée NAVARRO et M. Raphaël DUTRUEL adjoints.

M. Yves BRAYE, Mme Isabelle ABRIAL, Mme Andrée MURGUE, Mme Eliane GRAILLON, M. Antoine GERPHAGNON, M. Philippe FREYSSENET, Mme Pascale CROUZET CHALAVON, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, M. François AKAKO, Mme Caroline CHARVET, M. Adrien DESSAILY, Mme Mathilde RIOU, M. Hubert SAIGNOL, Mme Valérie CELLE et Mme Estelle BOURGIN, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. Jacques DUPONT pouvoir M. Didier ROUCHOUSE

Mme Françoise BALMONT pouvoir à Mme Valérie CELLE

M. Jean-Luc FAURE pouvoir à M. Hubert SAIGNOL

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHARVET élue à l'unanimité

Objet : Participation aux travaux d'enfouissement du réseau Basse Tension au quartier du Réservoir

(Délibération 2026_09_06)

Vu l'article L.2121-29 du CGCT

Vu l'avant-projet de ces travaux, pour l'enfouissement du réseau Basse Tension au quartier du Réservoir,

Considérant que conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation financière.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux, hors génie civil remis par la commune, a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à 136 632,66 € hors taxe.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux dans le cadre du Programme « Article 8 du Cahier des Charges » en demandant à la commune une participation de 50 % du montant hors taxe de la dépense, soit :

$$136\,632,66\text{ €} \times 50\% = 68\,316,33\text{ €}$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. approuve l'avant-projet de mise en souterrain du réseau Basse Tension présenté par Monsieur le Maire,
2. confie la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
3. fixe la participation de la commune au financement des dépenses à 68 316,33 € et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme au Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
4. dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre concerné du budget communal.

Membres en exercice	29
Présents	25
Représentés	3
Votants	28

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	28

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Préfecture le : 22/09/2026

et publication en Mairie le : 22/09/2026

Pour Copie conforme

Le 22/09/2026

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE